



Réf. Farde e-Assemblées : 2583597

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

**Objet :** Asbl "Werk Centrale de l'Emploi".- Subside 2024 : 520.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi";

Considérant qu'un montant de 520.000,00 EUR est prévu à l'article 85109/33202 de budget ordinaire 2024 (Subsides aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" est adoptée

Annexes :

[Convention Werk Centrale 2024 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)